

Une association d'anciens parlementaires au Canada?

L'hon. John Reid

Être député à la Chambre des communes, c'est appartenir à l'une des institutions canadiennes les plus incomprises, les plus déformées par les médias et les plus décriées. Il n'est pas étonnant que le citoyen moyen ne sache pas exactement en quoi consiste le Parlement et en particulier, la Chambre des communes. Malgré les différents changements déjà adoptés ou qui sont en cours, une véritable réforme parlementaire à long terme n'aura lieu que lorsque la majorité des citoyens connaîtront vraiment les rouages du Parlement. Les personnes qui ont fait partie de cette institution sont certainement les mieux en mesure de contribuer à la «populariser». Il y aurait lieu pour cela de créer une association d'anciens parlementaires sur le modèle de l'Association des anciens membres du Congrès des États-Unis.

L'association américaine a été fondée en 1971 par deux anciens membres du Congrès, Brook Hays (démocrate, 1943-1959) et Walter Judd (républicain, 1943-1963). Ouverte à tous les anciens membres du Sénat ou de la Chambre des représentants des États-Unis, elle compte aujourd'hui plusieurs anciens présidents, vice-présidents et autres membres du Cabinet, ambassadeurs, gouverneurs, maires, juges et personnalités du secteur privé. Malgré des antécédents divers, les membres de cette

association ont tous pour objectif d'expliquer clairement à la population ce qu'est le Congrès en tant qu'instrument efficace de gouvernement.

L'association est libre de tout esprit partisan et compte, au sein de sa direction et de son conseil d'administration, autant de démocrates que de républicains, d'anciens sénateurs que d'anciens représentants. Elle est constituée en organisme sans but lucratif dans le district de Columbia.

Selon la Charte fédérale approuvée par le Congrès et proclamée comme loi par le président Reagan en 1982, l'organisation a pour but de «promouvoir le principe d'un bon gouvernement en renseignant le public sur l'institution du Congrès des États-Unis et en renforçant sa position dans tout le pays». Selon la Charte, l'Association «fonctionne comme un organisme voué à l'éducation, au patriotisme, au civisme, à l'histoire et à la recherche».

L'Association publie un annuaire de tous les anciens membres du Congrès, un bulletin de nouvelles trimestriel et réunit tous ses membres à un dîner annuel. Elle parraine également un certain nombre de projets éducatifs et participe à des programmes internationaux visant à améliorer les relations entre le Congrès et les corps législatifs correspondants d'autres pays. Ses activités comprennent notamment :

- Le *Congressional Fellows Program* aux termes duquel d'anciens membres du Congrès vont rencontrer les étudiants des collèges et des universités du pays pour leur

John Reid a représenté la circonscription de Kenora-Rainy River à la Chambre des communes de 1965 à 1984. Il a également assumé les fonctions de ministre d'État aux relations fédérales-provinciales.

parler du gouvernement représentatif et leur expliquer comment se déroule le processus législatif.

– L'*International Campus Fellows Program* grâce auquel des parlementaires étrangers se rendent sur les campus américains pour parler du processus législatif dans leur pays et discuter de questions politiques, économiques, culturelles et sociales.

– Des colloques sur des questions de politique étrangère réunissent des membres du Congrès et leurs homologues d'autres pays.

– À la demande de l'ancien président Ford, l'Association a entrepris l'examen en profondeur des rôles de l'exécutif et du législatif en matière de politique étrangère.

– Conjointement avec la Bibliothèque du Congrès, l'Association a constitué, au moyen d'entrevues, les biographies de plus de 80 anciens membres du Congrès, et les met à la disposition des historiens et d'autres intéressés sous forme de bobines, de transcriptions et de micro-fiches, par l'intermédiaire de *University Microfilms International*.

– L'Association a publié une étude comparative en anglais et en japonais du Congrès américain et de la Diète japonaise et elle effectue actuellement une étude semblable sur le Congrès américain et le Bundestag ouest-allemand.

– L'Association a financé la production d'une série télévisée de huit émissions sur l'histoire de la Chambre des représentants.

L'Association américaine est financée à la fois par les cotisations de ses membres et les dons de parrains (de 1 000 à 10 000 \$), de bienfaiteurs (de 10 000 à 50 000 \$) et de mécènes (de plus de 50 000 \$). L'Association comptait en 1984 quelque vingt-cinq mécènes et bienfaiteurs dont la Fondation Ford, la Fondation Rockefeller, le National Endowment for the Humanities, la fondation Exxon pour l'éducation, le Département d'État américain et l'Agence d'information des États-Unis.

L'Association des anciens membres du Congrès des États-Unis a participé à certaines activités touchant le Canada. En effet, elle a tenu, en 1979, un colloque sur les relations canado-américaines; elle a convié, en 1983, l'ancien député canadien Alastair Gillespie à donner une série de conférences dans plusieurs universités américaines et, plus récemment, elle a invité les membres du Groupe d'étude sur la réforme de la Chambre des communes à un déjeuner de travail à Washington. Malgré ces contacts, le Canada ne s'est pas encore doté d'une association semblable.

Une association d'anciens parlementaires canadiens

Malgré les différences entre les institutions politiques américaines et canadiennes et l'écart entre la population et la richesse des deux pays, la création d'une association d'anciens parlementaires canadiens selon les grandes lignes de l'association américaine n'en demeure pas moins très indiquée.

Les anciens parlementaires souhaitent naturellement rester en contact avec leurs amis et collègues des Communes et

du Sénat, du gouvernement et de l'opposition. Ce serait une bonne raison pour eux d'adhérer à une association de ce genre. Je crois que le désir de demeurer en contact les uns avec les autres assurerait le succès de l'organisation.

À cela, s'ajouterait le désir bien légitime de garder certains liens avec le Parlement. Même si par le passé, certains parlementaires n'ont pas, en raison de leurs nombreuses obligations, prêté grande attention à l'institution, un grand nombre d'entre eux se sont activement intéressés au Parlement ou à certains aspects de la Chambre et aimeraient en suivre l'évolution.

Nombre des objectifs que poursuit l'Association des anciens membres du Congrès des États-Unis seraient partagés par une association canadienne analogue. Comme notre système de gouvernement est malheureusement fort mal compris, les anciens parlementaires pourraient aider les Canadiens à le mieux connaître. Ils pourraient, par exemple, rencontrer les élèves des écoles secondaires, les étudiants des collèges et universités, et les groupes communautaires. Dans cette tâche, ils auraient un énorme avantage sur les députés et sénateurs actuels puisqu'on ne pourrait pas les accuser de parti pris. Il est important d'entreprendre ce processus d'éducation, puisqu'il arrive souvent que les Canadiens aient plus d'estime pour le système gouvernemental des États-Unis que pour le leur. En un sens, personne n'est mieux placé pour faire ce travail qu'un ancien parlementaire, car il connaît de l'intérieur les rouages du système, ses qualités et ses faiblesses, et peut alors en parler avec suffisamment de profondeur.

La Chambre des communes a récemment mis sur pied un cours de formation qui sera désormais offert au début de chaque nouvelle législature. Ce cours s'est avéré très utile aux nouveaux députés. Nul doute qu'une bonne partie du cours pourrait être assurée par d'anciens parlementaires, qui ont déjà connu l'allégresse d'être élus et les réalités de la fonction de membre du Parlement. Voilà une autre avenue qu'il y aurait certainement lieu d'explorer.

Je crois qu'une telle association pourrait inciter les anciens parlementaires à mettre par écrit les souvenirs qu'ils ont conservés de leur vie politique. Les hommes politiques du Canada n'ont jamais manifesté beaucoup d'empressement à rédiger leurs mémoires. J'ai été impressionné par la façon dont l'Association du Congrès encourage ses membres à le faire dans l'intérêt public. Les anciens parlementaires canadiens permettraient ainsi à leurs concitoyens d'en apprendre beaucoup sur les rouages de leur gouvernement.

Une association de ce genre peut également parrainer un certain nombre d'activités, comme en témoigne la liste de celles que parraine l'Association américaine. Avec un peu d'enthousiasme et de temps, une association canadienne pourrait en faire tout autant. Elles sont en fait innombrables les activités utiles qu'elle pourrait entreprendre. L'association pourrait en outre être utile au Parlement lui-même, lorsqu'il jugerait opportun de faire appel à d'anciens parlementaires. Ceux-ci, par leur expérience, faciliteraient la tâche des députés à la Chambre et contribueraient ainsi à améliorer la qualité des travaux parlementaires. ■